

Mardi 19 mars 2024

## ***L'AFG salue les annonces en faveur des PME cotées, alignées avec les ambitions de son initiative « PME 2030 »***

**L'Association Française de la Gestion financière (AFG) exprime sa satisfaction à la suite des annonces du Président de la République en faveur des PME-ETI cotées. Ces annonces sont en ligne avec les orientations de l'initiative « PME 2030 » de l'AFG** présidée par Aude de Lardemelle directrice générale de CDC Croissance et Guillaume Dard vice-président de l'AFG et président de Montpensier Finance. **C'est un encouragement fort à poursuivre les efforts dans cette voie.**

**La mobilisation de capitaux pour financer les PME-ETI est indispensable pour créer les champions de demain et assurer notre autonomie stratégique industrielle et économique.** Les membres de l'AFG, responsables de la gestion de l'épargne qui leur est confiée, jouent un rôle clef en orientant cette épargne vers les entreprises.

**L'initiative « PME 2030 » a déjà produit des propositions concrètes, centrées sur la simplification des dispositifs d'investissement et l'incitation fiscale,** pour structurer efficacement l'écosystème financier et encourager les investissements dans les entreprises cotées. **Certaines de nos propositions sont présentées ci-dessous en lien avec les annonces du Président de la République.**

- **Investissement par la CDC de 500 M€ dans les fonds dédiés aux PME-ETI cotées**

L'AFG salue l'annonce d'un investissement de 500 M€ via la création d'un programme d'investissement de la CDC, pour stimuler l'investissement dans les fonds dédiés aux PME-ETI cotées.

**L'AFG souligne que cette ambition pourrait être soutenue par une incitation fiscale pour les particuliers,** ainsi que par un référencement obligatoire des fonds investis en PME dans les assurances-vie.

- **Simplification de l'éligibilité au PEA PME**

L'AFG est favorable à des mesures de simplification et **propose concrètement un relèvement du seuil d'éligibilité à 2 Md€, et la suppression des critères du nombre de salariés et de chiffres d'affaires,** pour rendre le Plan d'Epargne en Action (PEA PME) plus simple et accessible.

- **Incitation à l'investissement dans les fonds PEA PME cotées**

**L'AFG propose de rendre plus incitatif le régime fiscal du PEA PME,** notamment le régime applicable lors de la succession du titulaire du PEA PME, et d'exonérer de droits de mutation les donations à hauteur de 30k€, si elles sont investies sur le PEA PME.



### Contact Presse :

Delphine de Chaisemartin | 06 75 31 73 91 | [d.dechaisemartin@afg.asso.fr](mailto:d.dechaisemartin@afg.asso.fr)  
41 rue de la Bienfaisance | 75008 Paris | T : +33 (0)1 44 94 94 00  
Avenue des Arts 44 11000 Bruxelles



[www.afg.asso.fr](http://www.afg.asso.fr)

- **Simplification des IPO**

L'AFG est favorable à des mesures qui facilitent l'accès au marché pour les PME-ETI et poursuit ses réflexions dans ce sens dans le cadre de l'initiative « PME 2030 » afin de contribuer aux travaux de préparation de la loi simplification.

- **Structuration de l'écosystème financier**

L'AFG a lancé l'initiative « PME 2030 » exclusivement dédiée aux enjeux de financement des Petites et Moyennes Entreprises et Entreprises de Taille Intermédiaire (PME-ETI) en particulier celles cotées. L'AFG propose également la mise en place d'un forum institutionnel réunissant les acteurs du coté et du non coté, favorisant ainsi les échanges et les synergies entre les différents intervenants pour un meilleur accompagnement des entreprises tout au long de leur développement.

**Ces annonces sont une première étape, l'AFG avec son initiative « PME 2030 » poursuit sa mobilisation au côté des acteurs publics pour apporter des solutions concrètes permettant de relancer la cotation et l'investissement dans les PME-ETI, au cœur du financement de l'économie française et européenne.**



*L'AFG fédère les professionnels de la gestion d'actifs depuis 60 ans, au service des acteurs de l'épargne et de l'économie. Elle est la voix collective de ses membres, les sociétés de gestion de portefeuille, entrepreneuriales ou filiales de groupes bancaires ou d'assurance, français et étrangers. En France, la gestion d'actifs correspond à plus de 700 sociétés de gestion, pour 4 600 Mds€ d'actifs sous gestion.*

*L'AFG se mobilise pour la gestion d'actifs et sa croissance, contribue à l'émergence de solutions bénéfiques à tous les acteurs de son écosystème et s'engage dans l'intérêt de tous à favoriser le rayonnement de l'industrie, en France en Europe et au-delà. Elle s'investit pour l'avenir.*



**Contact Presse :**

Delphine de Chaisemartin | 06 75 31 73 91 | [d.dechaisemartin@afg.asso.fr](mailto:d.dechaisemartin@afg.asso.fr)  
41 rue de la Bienfaisance | 75008 Paris | T : +33 (0)1 44 94 94 00  
Avenue des Arts 44 | 1000 Bruxelles

